

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20231212-13</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 12 décembre 2023 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-vingt-trois</b> le <b>douze</b> du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée <b>le 04 décembre 2023</b> et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents ( )</u></b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

**OBJET : INTÉGRATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'intégrer les acquisitions de parcelles dans le domaine public communal désignées ci-dessous :

SITUATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN METRES CARRES	METRES LINÉAIRES
Rue du Général Leclerc – AUX RECOORBES	AM747	349	70
<b>TOTAUX</b>		<b>349</b>	<b>70</b>

La délibération n° 20221216-7 du 16 décembre 2022 a fixé la surface à 39 889 mètres carrés et la longueur de voirie communale à 40 366 mètres linéaires.

Les nouveaux totaux sont les suivants :

- Surface : 40 238 m<sup>2</sup>
- La nouvelle longueur de voirie : 40 436 ml

La Commission « Voirie », réunie le 22 novembre 2023, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE** l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle désignée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 12 décembre 2023

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**